



LA UNE

Fraude fiscale : un as de la finance accuse

Par Fabrice Arfi Fabrice Lhomme

Bernard da Costa n'a pas vraiment le profil de l'anarchiste révolutionnaire. Costume chic, petits mocassins et grosse mallette, il incarne plutôt l'homme d'affaires qui vit avec des millions plein la tête. Son métier depuis vingt ans : directeur financier dans des multinationales. Le genre *business man* discret qui lisse les comptes et dégage du bénéfice.

Pourtant, celui qui fut aussi un ancien cadre dirigeant du groupe Bouygues a décidé aujourd'hui de lever un coin de voile de la finance internationale sur certains «*dérappings*» comptables pratiqués au sein de l'une des plus importantes entreprises parapétrolières mondiales, Acergy (ex-Stolt Offshore).

Embauché en 2004 comme directeur financier dans la filiale Afrique-Méditerranée d'Acergy, Bernard da Costa affirme avec son avocat, Me Thibault de Montbrial, avoir été licencié en 2006 après s'être refusé à «*falsifier*» les comptes de l'entreprise pour ne pas cautionner un «*système de fraude fiscale massive*». Spécialisée dans l'ingénierie et la construction *offshore* d'infrastructures d'extraction du pétrole, Acergy est depuis 2007 sous le coup d'un vaste contrôle fiscal qui pourrait lui coûter entre 100 et 200 millions d'euros, selon plusieurs sources. Une affaire considérée dans l'entourage même de la direction d'Acergy comme «*ultra-sensible*». Cette affaire, M. da Costa la connaît que trop bien.

Il s'est confié à Mediapart et a décrypté, documents à l'appui, les mécanismes mis en place au sein de cette société de droit luxembourgeoise cotée au Nasdaq et à Oslo «*pour ne payer d'impôt nulle part dans le monde*». Ses déboires professionnels, à l'origine d'une procédure devant les prud'hommes de Nanterre, poussent aujourd'hui M. da Costa à dénoncer les dérives d'un «*capitalisme vorace et apatride*». Il surnomme cela le «*mercénariat financier*».

[Si vous avez un problème d'affichage de la page, cliquez ici pour la rafraîchir]

Basée à Londres mais implantée dans de nombreux pays (Etats-Unis, Brésil, Singapour, France...), Acergy n'est pas ce que l'on peut appeler un poids plume de l'économie. La société, dirigée par Thomas Ehret, emploie 8.000 salariés et en embauche 200 par an. Elle a pour client Total, Exxon, Shell, BP... Son chiffre d'affaires global s'élève à deux milliards de dollars, dont une grande partie est réalisée en Afrique, au Nigeria ou en Angola (carte), pays dans lequel Nicolas Sarkozy s'est rendu au printemps dernier.

Au *Jornal de Angola* auquel il avait accordé un long entretien publié le 23 mai, le président de la République n'avait d'ailleurs pas hésité à vanter les mérites de plusieurs entreprises parapétrolières. La première citée par le chef de l'Etat français fut Acergy.

«Surtout ne pas payer d'impôt»

Bernard da Costa résume ainsi les ambitions financières d'Acergy : «*Surtout ne pas payer d'impôt.*» «*Pour cela, précise-t-il, il faut faire circuler les valeurs de l'entreprise de site en site afin de les placer, in fine, dans des paradis fiscaux.*» M. da Costa détaille ainsi un système complexe de dissimulation des flux financiers qui prospérerait au sein du maquis comptable d'Acergy. «*Acergy fait à la fois de l'ingénierie et de la construction en mer. Le principe est de surfacturer les journées de bateaux domiciliés dans des paradis fiscaux et de sous-facturer l'ingénierie en France où il y a de l'impôt.*»

Par la voix de son avocat, Me Raphaël Cœurquelin, Acergy dit «*rejeter totalement ces affirmations. Les prestations intra-groupes de nature ingénierie ou journées de bateaux font l'objet d'une politique de prix de transferts revue régulièrement et conforme aux règles fiscales en vigueur*».

La flotte des navires appartenant à Acergy (image extraite du site de l'entreprise).

L'ancien directeur financier de la filiale Afrique-Méditerranée d'Acergy évoque aussi des «*remontées de résultats via une facturation fictive avec, par exemple, des frais de holding de l'ordre de 4% alors qu'ils sont d'ordinaire de 1,2% (des chiffres contestés par Acergy, NDLR). Et la société qui s'occupait de la facturation a été, pendant longtemps, domiciliée aux... Bermudes*». L'objectif est, selon M. da Costa, toujours le même : échapper au fisc.

Ce qui ne marche qu'un temps. Le 25 octobre 2007, une dizaine de fonctionnaires de la Direction nationale des enquêtes fiscales (Dnef) ont procédé à une perquisition dans les locaux d'Acergy à Suresnes, dans les Hauts-de-Seine. Depuis, la société est sous le coup d'un très sévère contrôle de l'administration qui pourrait lui réclamer au total entre 100 et 200 millions d'euros, d'après nos informations.

L'affaire, jamais ébruitée jusque-là, pourrait faire tache pour une société cotée en bourse dans plusieurs pays et qui vient de décrocher, aux Etats-Unis, la certification Sarbanes-Oxley. Cette norme, contrôlée par la Securities & Exchange Commission (la version américaine de l'Autorité des marchés financiers), est en effet censée attester une haute qualité de transparence et une gouvernance irréprochable.

L'aveu du PDG

Bernard da Costa et plusieurs salariés de la direction financière d'Acergy avaient pourtant tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises. Tous ont aujourd'hui quitté l'entreprise, démissionnaires ou licenciés. M. da Costa dit par exemple avoir constaté dès 2004, soit l'année de son arrivée dans la société, «*d'énormes fraudes fis-*



cales aux Etats-Unis et en France». Et d'avoir alerté sa hiérarchie régulièrement depuis ? il a conservé trace de tous ses écrits.

Deux ans plus tard, en 2006, le responsable fiscal d'Acergy Afrique-Méditerranée, Jean-Louis Barsac, jette l'éponge. Dans sa lettre de démission, il se déclare «*dubitatif sur la validité de [son] action au sein de la société et sur les possibilités concrètes de faire évoluer certains aspects du fonctionnement du groupe, générateurs de risques majeurs dans le domaine dont [il a] la responsabilité*». Il appelle également à des «*changements impératifs*».

A l'automne de la même année, Bernard da Costa refuse de valider les comptes du troisième trimestre tandis que le commissaire aux comptes de l'entreprise, le cabinet Deloitte, écrit dans un mail en forme d'aveu que «*des représentations relatives au forex [pour "foreign exchange", soit marché de devises, NDLR] et aux impôts ont été aménagées pour coller avec la réalité*». Nous sommes le 10 octobre 2006 et, dix jours plus tard, Bernard da Costa est licencié pour faute grave, accusé de trop afficher «*son désaccord avec les décisions stratégiques de l'entreprise*» et d'avoir des «*comportements gravement préjudiciables aux intérêts du Groupe*».

Thomas Ehret (photo), PDG dudit groupe et ancien conseiller du commerce extérieur de la France (1986-98), si l'on en croit sa notice du *Who's Who*, semble pourtant le premier à concéder les errements fiscaux de son entreprise. Dans un mail en date du 7 juin 2006, il écrit ainsi à son interlocuteur, Bernard da Costa, qu'il est «*exact que nous avons un problème au niveau des déclarations*

d'impôts et que cela est AUSSI quelque chose qu'il faut régler». Cinq mois plus tard, Bernard da Costa sera licencié pour avoir refusé de valider une comptabilité qu'il estime falsifiée.

Dans un mail envoyé à Mediapart, l'avocat d'Acergy «*dément sans réserve*» le fait que le groupe ait «*commis de quelconques "fraude fiscale" ou "falsification de comptes" et se réserve le droit d'intenter toute action judiciaire à l'encontre d'auteurs de propos diffamatoires à son égard*».

Or, en janvier 2008, lors d'une communication annuelle du groupe, qui a donné lieu à un épais rapport «*privé et confidentiel*» dont Mediapart a eu copie, la direction d'Acergy invitait son staff à débattre sous le thème «*Pourquoi changer ?*» à partir de plusieurs affirmations. Parmi elles : «*Nous jouons à la loterie fiscale.*» Ou : «*Nous méprisons les entités légales quand nous prenons des décisions.*»

Financièrement, les conséquences de ces "réflexions" se font d'ores et déjà ressentir. Dans une déclaration du 30 mai 2008 à la Securities & Exchange Commission (SEC), Acergy affirme avoir dû «*reconsidérer [ses] estimations concernant de probables dettes liées à un contrôle fiscal continu et augmenter [ses] provisions*». Plus loin, on peut lire que «*la part la plus importante de ces provisions provient d'un contrôle fiscal français*». «*La provision complémentaire constituée dans ce cadre s'élève à 18 millions d'euros*», explique l'avocat d'Acergy, qui met en avant la «*totale transparence*» de son client dans cette affaire.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Directrice général : Marie-Hélène Smiéjan

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007. Capital social : 1 958 930 €. Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : en cours.

Conseil de direction : François Bonnet, Jean-Louis Bouchard, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa ; Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 80 ou 01 90

Propriétaire, éditeur et prestataire des services proposés

sur ce site web : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 958 930 euros, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.